

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 6 février 2017 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Lénie Lacasse, directrice du service des loisirs et de la culture, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
- 4.1 rapport du maire**
- 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5 QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 remplacement de composantes sur le système de traitement UV – Usine de traitement des eaux usées de Gaspé
 - 8.2 rejet des soumissions – remplacement du trop-plein du poste de pompage SP-5 à Rivière-au-Renard
 - 8.3 remplacement du réservoir et des lignes d'alimentation du réservoir diesel pour la génératrice – usine de traitement des eaux usées de Gaspé
 - 8.4 ouverture de soumission - Opération de la cantine et entretien ménager - Bâtiments de la plage Haldimand
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 Protection contre les incendies**
 - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 9.3 Loisirs et culture**
 - 9.3.1 aide financière – Fondation du Centre jeunesse Gaspésie-Les Îles
 - 9.3.2 programme d'assurances des OBNL de l'Union des municipalités du Québec
 - 9.3.3 achat d'habillage de fenêtres pour la Salle communautaire de Saint-Majorique
 - 9.4 Travaux publics**
 - 9.4.1 mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017

- 9.4.2 demande de prix - échantillonneur portatif compact
- 9.4.3 paiement de facture - Groupe Voyer inc.
- 9.4.4 ajout au contrat de déneigement secteur nord - virée rue du vieux-moulin
- 9.4.5 avenant aux travaux de l'électricien pour les travaux de branchement des services d'électricité, de téléphonie et de câblodistribution aux réseaux publics souterrains – rue Harbour
- 9.4.6 mise aux normes de l'eau potable Gaspé – demande d'autorisations environnementales au MDDELCC
- 9.5 Services administratifs**
- 9.5.1 remplacement du compteur de carburant 100LL à l'aéroport Michel-Pouliot
- 9.5.2 renouvellement des baux / chalets plage Haldimand
- 9.5.3 mandat réécriture du règlement du régime de retraite et évaluation actuarielle post restructuration
- 9.6 Services juridiques et greffe**
- 9.6.1 demande de décret d'autorisation - Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) - Entente de contribution pour l'achat d'un balai de piste
- 9.6.2 demande de décret d'autorisation - Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA) - Entente de contribution pour l'achat d'une souffleuse automotrice
- 9.6.3 autorisation de signature - Fonds de soutien aux projets structurants - MRC de la Côte-de-Gaspé - Convention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du projet de reconstruction du pôle des loisirs de l'Anse-au-Griffon
- 9.6.4 paiement assurances BFL CANADA risques et assurances inc. - Renouvellement 2016-2017 - Régime de retraite
- 9.6.5 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1172-12 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1172-12-06)
- 9.6.6 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-25)
- 9.6.7 paiement de factures - projet travaux de réfection d'une partie du mur P-11121 sur la rue Dubé à Petit-Cap
- 9.6.8 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1326-16
- 9.6.9 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1327-16

- 9.6.10 commission municipale - Relance Fort-Prével
- 9.6.11 paiement de facture - Facturation des quotes-parts dans le fonds de garanties du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie - Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 9.6.12 protocole d'entente entre la Ville de Gaspé et le Carrefour Action municipale et famille
- 9.6.13 grille d'évaluation et de pondération - Appel de propositions - Conception et installation d'un spectacle multimédia immersif historique sur le site de Gaspé, Berceau du Canada

9.7 Direction générale

- 9.7.1 journées de la persévérance scolaire - Du 13 au 17 février 2017
- 9.7.2 aide financière - La Fondation de l'école Aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard - Réaménagement de la cour de l'école Aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard
- 9.7.3 autorisation de signature - Addendum à la convention de bail entre la Ville de Gaspé et Plaquettes de frein haute performance B. B. Inc.
- 9.7.4 facturation finale de Telus pour le projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue de la marina
- 9.7.5 aide financière - Club de ski de fond Les Éclairs de Gaspé
- 9.7.6 entente - M. Stevens Francoeur et Mme Patricia Ranger - 20, rue Rob

9.8 Ressources humaines

- 9.8.1 création d'une nouvelle équipe de premiers répondants pour le secteur de Petit-Cap, Rivière-au-Renard et Anse-au-Griffon
- 9.8.2 création d'un deuxième poste saisonnier de chauffeur de camion, de l'épureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier à la direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11. AVIS DE MOTION

- 11.1 règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en ajoutant l'article 2.11 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LES USAGES DE CARRIÈRE ET SABLIERE DANS LES ZONES AF-112 ET AF-114
- 11.2 règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans les zones AF-112 et AF-114 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis

dans cette zone, l'usage de carrière et sablière et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les usages conditionnels 1172-12 et en agrandissant la zone C-208 à même une partie de la zone P-210, et ce, afin d'inclure le lot 3 147 530, cadastre du Québec à la zone C-208

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

- 13.1 ouverture de soumissions - Services professionnels (Ingénierie) pour le projet de modification du bâtiment au 1 rue des Cotton, à Sandy Beach, construction et aménagement du local des Travaux Publics
- 13.2 reconnaissance de l'organisme Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (ROCGÎM)
- 13.3 ouverture de soumissions - Services professionnels (architecture) pour le projet de modification du bâtiment au 1 rue des Cotton, à Sandy Beach, construction et aménagement du local des travaux publics
- 13.4 convention relative à l'octroi d'une aide financière - Fonds de soutien aux projets structurants - Gaspé, en route vers 2017
- 13.5 travaux de mise aux normes des installations d'eau potable du secteur Gaspé-Centre - Mandat d'expropriation (avocat, évaluateur, arpenteur)
- 13.6 programme intermunicipalités du réseau Québec-France 2017
- 13.7 règlement modifiant le règlement 1169-12, décrétant un emprunt et une dépense d'une somme de 7 735 000 \$ pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable du secteur de Gaspé-centre, pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$ et modifier les clauses de taxation pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 17-02-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 16 janvier 2017, résolutions 17-01-001 à 17-01-037 inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

ÉCONOMIE

- Vitalité économique sans précédent!
- LM Windpower : 265 nouveaux emplois + consolide 185 = 450 travailleurs à l'usine, un chiffre qui sera atteint d'ici un an via des embauches progressives.
- Nos autres fleurons vont bien également : Crevettes du Nord Atlantique, Marinard, Chantier naval Forillon, Groupe Ohméga, Suspendem, Plaquettes de freins B&B, les Produits Tapp, Technocentre éolien, Mérinov, etc. : On a un nouveau souffle économique et ça se ressent de plus en plus!
- Le développement, c'est bien, mais ça apporte aussi son lot de défi.
- D'abord, le recrutement de la main-d'œuvre. Tous les entrepreneurs que j'ai rencontrés dans les dernières semaines ont le même défi : avoir des travailleurs compétents et disponibles! On a un sérieux besoin de main-d'œuvre à Gaspé et on doit absolument aller séduire de nouvelles familles, car, même si le taux de chômage en région demeure assez élevé, les emplois offerts présentement ne peuvent pas trouver preneur auprès de n'importe qui non plus. Par exemple, même si j'étais au chômage, j'aurais trop le vertige pour aller faire de l'entretien de pales d'éoliennes sur cordes pour Suspendem! Donc, on a besoin de recruter de nouveaux travailleurs et d'attirer de nouvelles familles.
- Pour les attirer, il faut mettre de l'avant la qualité de vie exceptionnelle qu'on offre. Notre panier de services bien rempli, nos atouts, notre cadre de vie, la qualité des services publics et privés, en santé, en éducation, etc. Bref, on doit se montrer sous nos beaux atours pour attirer ces nouveaux travailleurs, qui seront la pierre angulaire de notre développement.
- Comme 2e gros défi : la question du logement. À court terme, notre partenaire, l'organisme Place aux jeunes, est en train de procéder à un recensement des logements disponibles. D'ores et déjà, avec les dossiers de logements sur la table, comme le 62 unités au centre-ville, et avec la quantité de terrains résidentiels disponibles, en plus des nombreuses maisons à vendre, ça devrait bien aller. Mais inévitablement, si on veut éviter de retomber dans la crise du logement qu'on a déjà connue, on doit y penser en amont. J'ai souvent l'impression que les gens ne voient pas venir cette situation, mais avec l'effervescence qu'on perçoit déjà, j'aime mieux qu'on se prépare! Alors, on va s'y mettre.
- Le 3e grand défi de la croissance sera l'augmentation de l'offre commerciale, qui doit aussi faire partie de la qualité de vie des gens, et qui peut être une certaine forme d'attrait pour les nouvelles familles. En plus des enjeux mondiaux reliés au commerce au détail et à l'achat en ligne, ici, notre enjeu était relié

à la démographie : quand le bassin de consommateurs est trop petit, les chaînes ne sont pas intéressées à venir. Mais avec l'effervescence qu'on connaît, on va redevenir attractif... car de nouvelles familles signifiera une hausse de la population, et une hausse des besoins, donc une plus grande demande de services. Donc, plus que jamais, on ressentira une effervescence propice au développement commercial, et on aura des arguments encore plus fort pour attirer une Aubainerie ou un Mode Choc de ce monde, et plus que jamais nos commerçants actuels pourront se diversifier pour s'ajuster au nouveau marché.

- Donc, voilà pour certains défis qui nous guettent dans la gestion de la croissance de notre ville.

TOURISME

- Un autre grand pan de notre économie, c'est le tourisme. Et de ce côté-là, ça regarde encore super bien!
- Il y a quelques jours, Trivago mettait Gaspé au 1er rang des villes du Canada quant au son rapport qualité-prix en tourisme, dans la catégorie « petites villes ».
- En 2017, la saison des croisières internationales s'annonce très prometteuse, et si on y ajoute la venue des 11 escales du CTMA Vacanciers, on se dirigera encore vers une nouvelle saison record!
- Juste avant la saison touristique, on recevra aussi des événements d'affaires majeurs, attirant des centaines de personnes : le Carrefour Action municipale et Famille et le Colloque éolien. On se rappellera aussi qu'en juillet dernier, on avait reçu des délégations internationales ; en décembre dernier, on recevait la 2e édition du Congrès Pêches et Innovation, etc... Le tourisme d'affaires est également un axe qui génère de belles retombées et qu'on se devra d'exploiter davantage au cours des prochaines années!
- Toujours en tourisme, je souligne également la réussite de la 15e édition de la TDLG, qui est partie de Gaspé cette année et dont Gaspé a bénéficié de 2 grosses journées de retombées directes, en plus de la promotion réalisée tout au long du périple des 350 participants. Il y a aussi le FMBM qui promet un autre bel événement en 2017, qui remplira encore notre ville de cette clientèle de tourisme culturel! Le Berceau du Canada est aussi en plein développement, on avance dans le gros projet de revitalisation de Rivière-au-Renard, Capitale des pêches, on recevra les Grands Voiliers cet été, sans compter tous les autres événements et tous les nombreux sites touristiques qui savent nous en mettre plein la vue et qui gagnent à être connus!
- Bref, le tourisme est en plein essor, et on devra en profiter!

TRANSPORT

- Un petit mot pour féliciter mon collègue Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine, qui a reçu aujourd'hui le prix national Guy-Chartrand pour son implication en transport collectif. Jonathan était parmi les instigateurs de la RÉGIM, qui fait figure de proue au Québec comme réseau de transport collectif régional.
- Dans le dossier du train, par de nouveau depuis la dernière séance. Mais une chose est sûre, on a été entendus et le dossier avance. Tout le monde a enfin compris que le ferroviaire était un moyen de transport nécessaire à notre développement, alors on s'attend à de bonnes nouvelles bientôt.
- Du côté maritime, aucune nouvelle du côté de Transport Canada ou de Transport Québec quant à la cession du port de Sandy Beach du fédéral vers le provincial. De notre côté, avec les différents ministères impliqués, on travaille au déploiement de la

Zone industrialo-portuaire de Gaspé, qui inclura, je le rappelle, nos 3 parcs industriels : Sandy Beach, Rivière-au-Renard et Les Augustines. Un mandat sera donné sous peu par le Ministère de l'Économie pour qu'un plan de déploiement soit établi.

- Finalement, du côté aérien, on prend aussi le taureau par les cornes. Le président de l'UMQ et son Conseil exécutif m'ont nommé à la présidence du Comité des aéroports régionaux de l'UMQ, ce qui va me permettre d'avoir plus facilement accès aux grands décideurs dans le domaine du transport aérien.
- En fait, en se réunissant, les élus avons compris que la plupart de nos grands enjeux, que l'on travaillait chacun de notre côté en vases clos, étaient des enjeux collectifs.
- Les programmes d'aide à l'infrastructure aéroportuaire doivent être mis à jour : oui pour Gaspé, mais aussi pour tous les autres aéroports dans les régions du Québec.
- Le prix des billets d'avion sont astronomiques ici... mais ils le sont partout ailleurs au Québec et au Canada pour les vols intra-Québec ou intra-Canada.
- La difficulté à arrimer nos équipements d'approches avec ceux des transporteurs aériens n'est pas unique à Gaspé non plus.
- Bref, si on se rallie, si on se regroupe, on aura le poids du nombre pour nous aider et on sera en meilleure mesure d'influencer les gouvernements et les transporteurs aériens.
- L'enjeu est majeur pour notre développement économique et touristique, ainsi que pour la qualité de vie des gens. Aujourd'hui, tout va vite, et les gens ont très souvent besoin de voyager rapidement. Mais présentement, c'est trop difficile, c'est trop cher. Donc, on va s'attaquer de front à la problématique, sous l'égide de l'Union des municipalités du Québec qui, rappelons-le, représente 300 municipalités qui elles représentent 6 millions de Québécois. Donc, on aura plus de poids ainsi.

DOSSIERS D'INFRASTRUCTURES

- À travers tout ça, on continue d'avancer avec nos gros dossiers d'infrastructures :
- Revitalisation de Rivière-au-Renard, capitale des pêches : on chemine vers les plans et devis et une étude hydrique;
- Lien maritime avec Anticosti et la Côte-Nord : on rencontrera les autorités bientôt pour mettre à jour le dossier, dès que mes collègues seront prêts;
- Projet multimédia sur Berceau du Canada : on chemine également vers les plans concrets du projet;
- Mise à norme de l'eau potable à Gaspé : ça avance très bien;
- Mise à norme des eaux usées à Rivière-au-Renard : également;
- Bâtiment des loisirs à l'Anse-au-Griffon : devrait être prêt au printemps;
- Projets d'aires de jeux du côté de Petit-Cap et de York notamment : 2017 ou max 2018, tout comme celui de la cour d'école Aux 4 Vents de R-au-R où on injectera des sous;
- Projet de Skate Park : 2017;
- Écocentre pour les matières résiduelles : 2017;
- Aréna de R-au-R : on attend des réponses aux demandes d'aide financières;
- Aréna de Gaspé : on vise toujours 2020, et on va commencer bientôt à consulter les gens pour bâtir un projet collectif rassembleur;
- Télésiège au centre de ski : ça avance aussi et on espère livrer en 2017 si tout va bien – au pire en 2018, mais tout est attaché;
- Projet de 12 logements à Petit-Cap;

- Etc. etc. etc.

On a des tonnes de projets sur la planche à dessin, et malgré les grandes marées, malgré nos grands dossiers en développement économique et malgré tous les autres enjeux sur lesquels on travaille, nos gros dossiers d'infrastructures continuent d'avancer à bon train!

CONCLUSION

- En terminant, j'aimerais féliciter différentes personnes ou organisations qui se sont démarquées récemment.
- Julien Tapp, des Produits Tapp, vient de recevoir le prix de la relève agricole en Gaspésie/Les Îles : jeune homme ultra-dynamique et prometteur, qui prend progressivement la relève de son père Sylvain, lui-même un grand visionnaire qui a su se démarquer avec un produit méconnu ici, mais en pleine croissance ailleurs : la choucroute! J'ai justement rencontré Julien et Sylvain récemment et j'ai pu faire le tour de leurs installations de Douglastown : c'est merveilleux et tout simplement exceptionnel! Alors Bravo Julien!
- Je voudrais aussi féliciter nos brillants athlètes qui excellent dans plusieurs disciplines. Je vois ça passer sur les médias sociaux et ils sont trop nombreux pour tous les nommer. Mais nos athlètes, que ce soit en judo, en karaté, en natation, en patinage artistique, en hockey, en ski ou en haltérophilie par exemple : bravo et merci de faire rayonner Gaspé et la Gaspésie à la grandeur du Québec, du Canada et même du monde entier dans certains cas! Vous êtes vraiment « hot » et la fierté que vous nous donnez est indescriptible! Alors, vraiment, un gros bravo!
- Du côté culturel aussi, on n'est pas en reste... Alors je voudrais aussi souligner le talent du jeune Mathieu Minville, un batteur très très prometteur, qui passera le 11 février prochain à l'émission Virtuose avec Grégory Charles. Pour l'avoir vu performer, c'est un gros WOW! Et une autre grande fierté pour Gaspé!

• J'en aurais encore long à mentionner, mais comme le temps file, on remet la suite à la réunion de mars prochain.

Donc, là-dessus, je vous souhaite un beau mois de février. Profitez bien des nombreuses activités d'hiver qui vous sont offertes dans nos 11 patinoires extérieures, dans nos 2 arénas et dans nos centres de ski : Mont-Bechervaise, Mont Pesaq, Les Éclairs et le Parc Forillon. À Gaspé, on bouge lors des 4 saisons, alors profitez-en bien!

Merci!

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 20h26, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Ghislain Dupuis :	Concernant son terrain à Beloeil – l'urbanisme travaille contre lui. Voulait que les gens de la ville l'aident ou même Gaétan Lelièvre et personne ne l'aide.
-------------------	---

Rep : On ne peut pas rien faire, il existe des instances pour ça. On ne peut s'immiscer dans les dossiers d'une autre ville.

Jean Lapointe : Hémodialyse : voudrait que la ville communique avec le CISSS pour avoir un coup de pouce pour l'aider dans ses démarches.

Jean-Claude Plourde : Disparition de la CRE a eu des impacts. Est-ce que la ville a fait:

Une analyse des impacts de la disparition de la CRE?

Rép. : Pas d'étude exhaustive

Une analyse de notre contribution à la MRC et du retour de son investissement?

Rép. Cela n'a pas été fait. 2 entrées principales à la MRC (quote part municipale et contribution du gouvernement). En général on y trouve son compte.

Analyse des avantages et inconvénients de l'élection au suffrage universel à la MRC?

Rép. : Notre positionnement c'est de ne pas aller de l'avant pour des raisons économiques, ça été décidé lors d'une réunion de travail du conseil municipal de Gaspé.

Claude Richard : Pour quelles raisons on a souvent des avis d'ébullition?

Rép. : C'est de l'eau de surface prise dans la rivière St-Jean. Ça va être réglé quand on va faire la mise aux normes de l'eau potable.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Énumère ses activités du mois de janvier;
- Bonne st-valentin;
- Rencontre avec les membres de la table de concertation de Cap-aux-Os.

La conseillère Aline Perry :

- Énumère ses activités du mois de janvier;
- Cite certains événements de février : semaine des enseignants, 7 bibliothèques municipales sont en mode séduction où on retrouve les titres préférés de nos élus, mois de la culture à l'école, tournoi atome au centre récréatif Luc-Germain, journées de la persévérance scolaire.
- Semaine de relâche : pavillon des sports offre un camp de jour, invite à consulter le site web de la ville pour les activités offertes.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Énumère ses activités du mois de janvier;
- Félicite le maire pour son poste de président du Comité sur les aéroports régionaux de l'UMQ.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités du mois de janvier;
- Contacts avec des citoyens de son quartier touchés par les grandes marées de décembre;
- Rencontre avec les membres de la maison de quartier de Sandy-Beach.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Énumère ses activités du mois de janvier;
- Dossier de la fibre optique et internet;
- Félicite les jeunes qui iront à la finale des jeux du Québec.

Le conseiller Marcel Fournier :

- Énumère ses activités du mois de janvier.

RÉS. 17-02-003

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 664 451.81 \$

- | | |
|---------------------------------------|-----------------|
| ▪ Activités financières régulières : | 1 663 988.14 \$ |
| ▪ Activités financières inondations : | 463.67 \$ |

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 264 998.49 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 224 039.81 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| ▪ Activités financières : | 1 440 412.00 \$ |
| ▪ Activités d'investissement : | 264 998.49 \$ |

RÉS. 17-02-004

**REMPLACEMENT DE COMPOSANTES
SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT UV –
USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire le remplacement de pièces sur le système de traitement UV à l'usine de traitement des eaux usées de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a qu'un seul fournisseur de pièces pour cet équipement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Brault Maxtech pour l'achat de 8 lampes et 6 ballasts pour un prix de 14 896 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de composantes sur le système de traitement UV à l'usine de traitement des eaux usées de Gaspé pour un montant de 14 896 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit financé par le règlement d'emprunt 1314-16.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-02-005

REJET DES SOUMISSIONS – REMPLACEMENT DU TROP-PLEIN DU POSTE DE POMPAGE SP-5 À RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QUE le projet de remplacement du trop-plein du poste de pompage SP-5 à Rivière-au-Renard est nécessaire;

CONSIDÉRANT suite à l'ouverture de l'appel d'offres sur invitation auprès de sept firmes (CIMA+, ARPO, Stantec, Norda Stelo, WSP, Tetra Tech et Kwatroe) pour les services professionnels de remplacement du trop-plein du poste de pompage SP-5 à Rivière-au-Renard, la Ville a reçu deux (2) propositions;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- TetraTech 84 /100
- Kwatroe 77 /100

CONSIDÉRANT QUE le montant des propositions s'établit comme suit:

- TetraTech 34 989 \$ plus les taxes applicables
- Kwatroe 45 000 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- TetraTech 38.3
- Kwatroe 28.2

CONSIDÉRANT QUE les soumissions dépassent largement le budget initialement prévu pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre du projet de remplacement du trop-plein du poste de pompage SP-5 à Rivière-au-Renard.

RÉS. 17-02-006

**REPLACEMENT DU RÉSERVOIR ET
DES LIGNES D'ALIMENTATION
DU RÉSERVOIR DIESEL POUR LA GÉNÉRATRICE –
USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE suite à une visite du fournisseur en diesel, nous devons faire le remplacement du réservoir et des lignes d'alimentation du réservoir diesel pour la génératrice à l'usine de traitement des eaux usées de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une demande de prix auprès des deux fournisseurs du secteur (Maintenance Tremblay inc. et Services pétroliers Sasseville inc.);

CONSIDÉRANT QUE seulement Services pétroliers Sasseville inc. a fourni une soumission au montant de 5 083.31 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le remplacement du réservoir et des lignes d'alimentations du réservoir diesel pour la génératrice à l'usine de traitement des eaux usées de Gaspé à Services pétroliers Sasseville inc. pour un montant de 5 083.31 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit financé par le règlement d'emprunt 1314-16.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-02-007

**OUVERTURE DE SOUMISSION –
OPÉRATION DE LA CANTINE ET ENTRETIEN MÉNAGER –
BÂTIMENTS DE LA PLAGE HALDIMAND**

CONSIDÉRANT que le service des loisirs et de la culture en collaboration avec les services juridiques ont procédé à un appel d'offres public pour l'opération de la cantine et l'entretien ménager - Bâtiments de la plage Haldimand pour les étés 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que suite à cet appel d'offres, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission, savoir:

Les Productions Latino Gaspésiennes pour les montants suivants:

- 8 998 \$ exempt des taxes pour l'entretien ménager pour 2017 et 500 \$ pour la cantine;
- 8 998 \$ exempt des taxes pour l'entretien ménager pour 2018 et 600 \$ pour la cantine;
- 8 998 \$ exempt des taxes pour l'entretien ménager pour 2019 et 700 \$ pour la cantine;

CONSIDÉRANT que la soumission de Les Productions Latino Gaspésiennes est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Les Productions Latino Gaspésiennes pour les montants suivants:

- 8 998 \$ exempt des taxes pour l'entretien ménager pour 2017 et 500 \$ pour la cantine;
- 8 998 \$ exempt des taxes pour l'entretien ménager pour 2018 et 600 \$ pour la cantine;
- 8 998 \$ exempt des taxes pour l'entretien ménager pour 2019 et 700 \$ pour la cantine;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer le contrat pour l'opération de la cantine et l'entretien ménager - Bâtiments de la plage Haldimand pour les étés 2017, 2018 et 2019.

QUE la dépense pour l'entretien ménager soit imputée au code budgétaire 02-701-400-499.

RÉS. 17-02-008

AIDE FINANCIÈRE –
FONDATION DU CENTRE JEUNESSE GASPÉSIE-LES ÎLES

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Fondation du Centre jeunesse Gaspésie-Les Îles relativement à un remboursement des frais et coûts d'utilisation du Centre récréatif Luc-Germain pour la partie de hockey bénéfice avec les Anciens Canadiens tenue le 2 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la somme à verser à la Fondation est de 2 797,93 \$, soit le montant avant taxes de la facture, plus 50 % des taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé verse à la Fondation du Centre jeunesse Gaspésie-Les Îles la somme de 2 797.93 \$ en guise d'aide financière pour la partie de hockey bénéfice avec les Anciens Canadiens.

QUE cette dépense soit financée par le poste budgétaire 02-702-90-999.

RÉS. 17-02-009

PROGRAMME D'ASSURANCES DES OBNL
DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire de la ville de Gaspé ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et ainsi aider les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et au prix les plus avantageux

pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme son adhésion au regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE le conseil municipal reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL qui figurent à la liste annexée à la présente.

RÉS. 17-02-010

**ACHAT D'HABILLAGE DE FENÊTRES
POUR LA SALLE COMMUNAUTAIRE
DE SAINT-MAJORIQUE**

CONSIDÉRANT les investissements majeurs réalisés à la Salle communautaire de Saint-Majorique;

CONSIDÉRANT QU'il est également nécessaire de renouveler les habillages de fenêtres du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectuée auprès de fournisseurs locaux et que le coût d'achat et d'installation des six toiles est de 1 012,80 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller du quartier #4 accepte d'assumer une partie des coûts d'achat à même sa réserve d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la directrice des Loisirs et de la Culture à commander six toiles pour les fenêtres de la Salle communautaire de Saint-Majorique et le directeur des Services administratifs à payer la facture de l'entreprise Store Mag.

QUE le paiement de la facture soit réparti de la façon suivante : 600 \$ à la réserve d'immobilisations du quartier #4 et la balance, dans le code budgétaire 02-701-20-522.

RÉS. 17-02-011

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ
COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Gaspé a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire adhérer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité confie à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2017.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettre l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

QUE la Municipalité, confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉS. 17-02-012

**DEMANDE DE PRIX –
ÉCHANTILLONNEUR PORTATIF COMPACT**

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire le remplacement d'un échantillonneur portatif compact pour les stations de pompage de la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix, nous avons reçu deux propositions :

- Veolia au montant de 4 899.28 \$ plus les taxes applicables;
- Avensys solutions au montant de 3 835 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un échantillonneur portatif compact pour un montant de 3 835 \$ plus les taxes applicables de la compagnie Avensys solutions.

QUE ce montant soit imputable au règlement 1314-16.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-02-013

PAIEMENT DE FACTURE - GROUPE VOYER INC.

CONSIDÉRANT QU'une pompe au parc industriel de Rivière-au-Renard a dû être réparée;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est nécessaire à l'évacuation des eaux usées industriels;

CONSIDÉRANT QUE la pompe est réparée par une compagnie spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE le choix du réparateur assure une plus grande durabilité de l'équipement;

CONSIDÉRANT la facture émise par Groupe Voyer au montant de 18 692.85 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Groupe Voyer au montant de 18 692.85 \$ plus les taxes applicables pour la réparation de pompe.

QUE ce montant sera remboursé au complet par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

RÉS. 17-02-014

**AJOUT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR NORD –
VIRÉE RUE DU VIEUX-MOULIN**

CONSIDÉRANT qu'une virée fait partie intégrante du contrat de déneigement pour la rue du Vieux-Moulin;

CONSIDÉRANT QUE cette virée est située près des installations de chloration situées à plus de 2 km de la route 132 et que cette dernière est justifiée;

CONSIDÉRANT QU'une demande de la Commission scolaire a été adressée au service des travaux publics de la Ville de Gaspé afin qu'une virée pour autobus scolaire soit dorénavant requise et déneigée à la fin de la zone résidentielle de la rue du Vieux-Moulin pour la présente saison;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une virée à ce tronçon de rue afin que l'autobus scolaire puisse virer convenablement et d'une façon sécuritaire lors de son trajet;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'ajout de l'entretien hivernal d'une virée dans le secteur nord est de 2 242 \$ plus les taxes applicables annuellement, et ce, pour la saison 2016-2017 et 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise une augmentation au contrat de déneigement à l'entrepreneur du secteur nord, soit Transports Dupuis & Dupuis, pour le déneigement d'une virée supplémentaire afin d'accommoder le service de transport de la Commission scolaire sur la rue du Vieux-Moulin au montant de 2 242 \$ plus les taxes applicables annuellement.

QUE cet ajout soit pour les deux dernières années du contrat : année 2016-2017 et 2017-2018.

QUE cette dépense soit imputable au poste budgétaire 02-330-00-443.

RÉS. 17-02-015

**AVENANT AUX TRAVAUX DE L'ÉLECTRICIEN
POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT
DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ, DE TÉLÉPHONIE
ET DE CÂBLODISTRIBUTION
AUX RÉSEAUX PUBLICS SOUTERRAINS –
RUE HARBOUR**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'enfouissement de fils de la rue Harbour tous les travaux de branchement des bâtiments sont la responsabilité de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté un électricien pour mener à bien les travaux de raccordement (résolution #16-08-008);

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux d'enfouissement de fils effectués cet automne nous avons constaté qu'il manquait les travaux de raccordement d'une entrée électrique non spécifiée aux documents d'appel d'offres initial pour le # 101 rue de la Reine;

CONSIDÉRANT QU'Ohmega la firme en électricité mandatée pour mener à bien les travaux de raccordement nous a déposés un avenant au montant de 1 860 \$ plus les taxes applicables pour faire ce raccordement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat pour les travaux de branchement supplémentaire pour le 101, rue de la Reine pour un montant de 1 860 \$ plus les taxes applicables soit accordé à Groupe Ohmega division construction inc.

QUE le montant soit imputable au règlement 1175-12.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-02-016

**MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE GASPÉ –
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
AU MDDELCC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit réaliser des travaux de modification de ses ouvrages d'alimentation en eau potable à Gaspé, notamment le raccordement de trois (3) puits d'alimentation en eau potable, l'installation d'une conduite d'amenée entre les puits projetés et le réseau existant, l'aménagement d'un chemin d'accès aux sites des puits, la construction de bâtiments de service ainsi que quelques travaux connexes pour corriger la problématique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de ce projet ont été préparés par BPR Groupe-conseils et répondent aux besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) doit autoriser la réalisation du projet en vertu des articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et selon l'article 31.75 du Règlement sur le captage des eaux souterraines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte les plans et devis préparés par BPR Groupe-conseils et autorise ce dernier à transmettre les documents au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les Changements climatiques pour l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à envoyé au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec les autorisations accordées.

RÉS. 17-02-017

**REPLACEMENT DU COMPTEUR DE CARBURANT 100LL
À L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT**

CONSIDÉRANT QU'après inspection du compteur de carburant 100LL, par Mesures Canada, la Ville déroge à la Loi de 2014 sur les mesures de carburant;

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer, l'ancien compteur mécanique du carburant 100LL doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres par invitation, la Ville de Gaspé a reçu deux (2) soumissions:

- Maintenance Tremblay inc. 11 132.17 \$ plus les taxes applicables

- Mobile 20 725.00 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Maintenance Tremblay, au coût de 11 132.17 \$ plus les taxes applicables, s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé autorise le paiement de la facture de Maintenance Tremblay au coût de 11 132.17 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit financé par le fond de roulement remboursable sur 5 ans.

RÉS. 17-02-018

**RENOUVELLEMENT DES BAUX /
CHALET PLAGE HALDIMAND**

CONSIDÉRANT QUE les baux relatifs aux terrains des chalets de la plage Haldimand sont échus depuis le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de les renouveler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les baux des terrains des chalets situés à la plage Haldimand soient renouvelés à partir du 1er janvier 2017, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017 au coût de 553.16 \$ plus les taxes applicables.

RÉS. 17-02-019

**MANDAT RÉÉCRITURE DU RÉGLEMENT DU RÉGIME
DE RETRAITE ET ÉVALUATION ACTUARIELLE
POST RESTRUCTURATION**

CONSIDÉRANT la résolution 16-12-051 entérinant l'entente sur la restructuration du régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Ville de Gaspé suivant l'adoption de la Loi 15;

CONSIDÉRANT la nécessité de réécrire le texte du régime suite à l'entente conclue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du régime doivent être séparées en deux volets tel que le prévoit la loi, et que les nouvelles modalités tant sur le volet passé que sur le volet courant doivent être mises à jour dans le règlement du régime;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la signature de l'entente, la Loi 15 exige également qu'une évaluation actuarielle post-restructuration soit effectuée afin d'indiquer, en autres, le niveau de cotisation et de séparer les exigences de financement entre les deux volets;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de la part d'AON Hewitt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre reçue d'AON Hewitt, suivant l'entente conclue entre les parties en décembre dernier sur la restructuration du régime de retraite en regard de la Loi 15, afin de réécrire le règlement du régime pour un montant de 10,000 \$ plus les taxes applicables.

QUE l'offre d'AON Hewitt reçue pour la préparation d'une nouvelle évaluation actuarielle post-restructuration soit également acceptée pour un montant de 8,000 \$ plus les taxes applicables.

QUE ces sommes soient imputables au poste budgétaire 02-160-00-419.

RÉS. 17-02-020

DEMANDE DE DÉCRET D'AUTORISATION –
PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS AÉROPORTUAIRES
(PAIA) – ENTENTE DE CONTRIBUTION
POUR L'ACHAT D'UN BALAI DE PISTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a fait une demande pour le programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires à Transports Canada pour l'achat d'un balai de piste;

CONSIDÉRANT QUE Transports Canada demande à la Ville de signer une entente sur les modalités de versement de cette aide;

CONSIDÉRANT QU'une telle entente doit faire l'objet d'un décret d'autorisation par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande au gouvernement du Québec d'adopter un décret l'autorisant à signer l'entente proposée par Transports Canada pour l'achat d'un balai de piste, et que cette demande soit présentée au ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Gaspé autorise le Maire et la Greffière à signer l'entente proposée par Transports Canada.

RÉS. 17-02-021

DEMANDE DE DÉCRET D'AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE
AUX IMMOBILISATIONS AÉROPORTUAIRES (PAIA) –
ENTENTE DE CONTRIBUTION POUR L'ACHAT
D'UNE SOUFFLEUSE AUTOMOTRICE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a fait une demande pour le programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires à Transports Canada pour l'achat d'une souffleuse automotrice ;

CONSIDÉRANT QUE Transports Canada demande à la Ville de signer une entente sur les modalités de versement de cette aide;

CONSIDÉRANT QU'une telle entente doit faire l'objet d'un décret d'autorisation par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande au gouvernement du Québec d'adopter un décret l'autorisant à signer l'entente proposée par Transports Canada pour l'achat d'une souffleuse automotrice, et que cette demande soit présentée au ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Gaspé autorise le Maire et la Greffière à signer l'entente proposée par Transports Canada.

RÉS. 17-02-022

**AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS DE SOUTIEN
AUX PROJETS STRUCTURANTS - MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ –
CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE
DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION
DU PÔLE DES LOISIRS DE L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a fait une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Côte-de-Gaspé en vertu du Fonds de soutien aux projets structurants - volet 1;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été acceptée par la MRC et qu'il y a lieu de signer une convention à cet effet;

CONSIDÉRANT le projet de convention soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer la convention relative à l'octroi d'une aide financière en vertu du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de la Côte-de-Gaspé et ce, dans le cadre du projet de reconstruction du pôle des loisirs de l'Anse-au-Griffon.

RÉS. 17-02-023

**PAIEMENT ASSURANCES BFL CANADA RISQUES
ET ASSURANCES INC. –
RENOUVELLEMENT 2016-2017 - RÉGIME DE RETRAITE**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 16-02-43, la municipalité a accordé à BFL Canada risques et assurances Inc. le contrat d'assurances générales pour une durée d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE le coût exigible pour le renouvellement de la police assurances Régime de retraite du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017 est de 2 519.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le Directeur des Services administratifs à acquitter la facture de renouvellement 2016-2017 d'assurances - Régime de retraite auprès de BFL Canada risques et assurances Inc., représentant autorisé de l'Union des municipalités du Québec, au montant de 2 519.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-420.

RÉS. 17-02-024

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1172-12 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1172-12-06)

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1172-12 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1172-12-06:

Règlement amendement le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en :

- ajoutant l'article 2.11 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LES USAGES DE CARRIÈRE ET SABLIERE DANS LES ZONES AF-112 ET AF-114

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 6 mars 2017, à 16h.

RÉS. 17-02-025

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1156-11 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1156-11-25)

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-25:

Règlement amendement le règlement de zonage 1156-11 en :

- modifiant les usages autorisés dans les zones AF-112 et AF-114 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage de carrière et sablière et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les usages conditionnels 1172-12;
- agrandissant la zone C-208 à même une partie de la zone P-210, et ce, afin d'inclure le lot 3 147 530, cadastre du Québec à la zone C-208.

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 6 mars 2017, à 16h.

RÉS. 17-02-026

PAIEMENT DE FACTURES –
PROJET TRAVAUX DE RÉFECTION
D'UNE PARTIE DU MUR P-11121
SUR LA RUE DUBÉ À PETIT-CAP

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réfection d'une partie du mur P-11121 sur la rue Dubé à Petit-Cap, la Ville de Gaspé a dû procéder à l'expropriation d'une partie des lots 5 169 279 et 5 169 280, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la procédure d'expropriation, la Ville de Gaspé a mandaté Joncas, Denis arpenteurs-géomètres - conseil inc. pour effectuer la subdivision et la création de 4 lots pour permettre l'expropriation d'une partie des lots 5 169 279 et 5 169 280, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a mandaté Me Sonia Cyr, avocate afin de la représenter dans le cadre de la procédure d'expropriation;

CONSIDÉRANT QUE les factures pour ces services représentent un total de 7 640.75 \$ plus les taxes applicables, ainsi qu'un montant de 310.00 \$ qui est non taxables, sont les suivantes :

- Joncas, Denis arpenteurs - géomètres - conseil inc. facture du 22 novembre 2016, au montant de 1 916.00 \$ plus les taxes applicables et d'un montant de 310.00 \$ non taxable;
- Sonia Cyr, avocate, facture du 4 janvier 2017, au montant de 5 724.75 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement pour un montant total de 7 640.75 \$ plus les taxes applicables, ainsi qu'un montant de 310.00 \$ qui est non taxables pour les factures suivantes:

- Joncas, Denis arpenteurs - géomètres - conseil inc. facture du 22 novembre 2016, au montant de 1 916.00 \$ plus les taxes applicables et d'un montant de 310.00 \$ non taxable;
- Sonia Cyr, avocate, facture du 4 janvier 2017, au montant de 5 724.75 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1297-16.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1326-16

Décrétant une dépense d'une somme de 328 000 \$ et un emprunt d'une somme de 111 584 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la station de pompage SP-9 et abrogeant le règlement 1310-16

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 1 février 2017 pour le règlement 1326-16 décrétant une dépense d'une somme de 328 000 \$ et un emprunt d'une somme de 111 584 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la station de pompage SP-9 et abrogeant le règlement 1310-16. Personne s'étant enregistré, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1327-16

Décrétant une dépense d'une somme de 934 000 \$ et un emprunt d'une somme de 310 000 \$ pour la réfection de la station du surpresseur de la Côte Bellevue

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 1 février 2017 pour le règlement 1327-16 décrétant une dépense d'une somme de 934 000 \$ et un emprunt d'une somme de 310 000 \$ pour la réfection de la station du surpresseur de la Côte Bellevue. Personne s'étant enregistré, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉS. 17-02-027

**COMMISSION MUNICIPALE –
RELANCE FORT-PRÉVEL**

CONSIDÉRANT QUE Relance Fort-Prével a adressé une demande à la Commission municipale du Québec pour obtenir une exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 2053, boulevard de Douglas, à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Commission doit consulter la municipalité concernée pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé se prononce en faveur de l'exemption demandée.

RÉS. 17-02-028

**PAIEMENT DE FACTURE –
FACTURATION DES QUOTES-PARTS
DANS LE FONDS DE GARANTIES
DU REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE –
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

CONSIDÉRANT la résolution 12-12-12 aux termes de laquelle la municipalité a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur d'un nouveau regroupement de municipalité qui a été constitué en début d'année 2013, en vue d'un achat commun d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité dans le fonds de garantie du Regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie s'établit à 38 871.21 \$ plus les taxes applicables, soit :

- Assurance générales / Regroupement Bas St-Laurent/Gaspésie /
Quote-part fonds de garantie - Responsabilité –
Terme du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017 25 661.00 \$
- Quote-part fonds de garantie - Biens –
Terme du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017 11 909.00 \$
- Honoraires UMQ 1 301.21 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le Directeur des Services administratifs à acquitter la facture de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 38 871.21 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-420.

RÉS. 17-02-029

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GASPÉ
ET LE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé sera l'hôte du 29e colloque annuel du Carrefour action municipale et famille en juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est également partenaire financier de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE nous devons signer un protocole d'entente à cet effet, lequel décrit les obligations de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise, entre autre, une participation financière, comme ville hôtesse, pour un montant de 7 000 \$, à titre de support financier direct pour l'organisation du colloque et sa promotion ainsi que divers autres services, tel que stipulé dans l'entente.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer le protocole d'entente avec le Carrefour action municipale et famille.

QUE cette dépense soit imputée au surplus non-affecté.

RÉS. 17-02-030

**GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION –
APPEL DE PROPOSITIONS – CONCEPTION ET INSTALLATION
D'UN SPECTACLE MULTIMÉDIA IMMERSIF HISTORIQUE
SUR LE SITE DE GASPÉ, BERCEAU DU CANADA**

CONSIDÉRANT QU'il est possible dans le cadre d'un appel d'offres de mettre en place un système facultatif de pondération, lequel permet d'analyser les soumissions en fonction d'un processus en vertu duquel, chaque soumission obtient un nombre de points basé, outre le prix, notamment sur la qualité ou la quantité des biens, des services ou des travaux, sur les services d'entretien et sur l'expérience du soumissionnaire.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu dans le cadre de l'appel d'offres pour la conception et l'installation d'un spectacle multimédia immersif historique sur le site de Gaspé, Berceau du Canada, de mettre en place un tel système facultatif de pondération.

CONSIDÉRANT QU'un projet pour la définition des critères d'évaluation et de la grille d'évaluation et la composition du comité de sélection a été déposé au Conseil pour étude et approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte la définition des critères d'évaluation et de la grille d'évaluation pour la conception et installation d'un spectacle multimédia immersif historique sur le site de Gaspé, Berceau du Canada.

QUE ces critères et la grille en question soient utilisés pour l'appel d'offres pour la conception et installation d'un spectacle multimédia immersif historique sur le site de Gaspé, Berceau du Canada.

RÉS. 17-02-031

**JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE –
DU 13 AU 17 FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE le décrochage a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 25 % des jeunes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE Complice - Persévérance scolaire Gaspésie - Les Îles coordonne du 13 au 17 février 2017, la 6e édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé déclare les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité.

QUE la Ville de Gaspé appuie Complice - Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et affaires, afin de faire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

QUE la Ville de Gaspé fasse parvenir de cette résolution par courriel à Complice - Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles.

RÉS. 17-02-032

**AIDE FINANCIÈRE - LA FONDATION DE L'ÉCOLE
AUX QUATRE-VENTS DE RIVIÈRE-AU-RENARD –
RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS
DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT la politique familiale adoptée par le conseil municipal le 21 septembre 2009 et notamment les engagements contenus dans le plan d'action pour améliorer les parcs et aires de jeux de la municipalité;

CONSIDÉRANT en particulier les actions suivantes :

- 3.2.1 S'assurer de la présence d'un espace vert ou d'une aire de jeux au sein de chaque localité et poursuivre les aménagements des aires de jeux déjà en place avec la préoccupation de leur donner un caractère intergénérationnel et de les rendre les plus accessibles possible (par exemple : aux personnes à mobilité réduite);
- 3.3.1 Bonifier et multiplier les partenariats existants visant à mettre à la disposition de la population des équipements sportifs et culturels, notamment avec les intervenants du milieu scolaire;
- 3.4.1 Aménager des espaces récréatifs qui répondent aux besoins des jeunes;

CONSIDÉRANT les travaux déjà réalisés depuis quelques années sur les aires de jeux de la municipalité et les projets de bonification ou de création d'aires de jeux en cours de réalisation ou de montage;

CONSIDÉRANT l'orientation de la Ville l'autorisant à intervenir financièrement dans les projets d'amélioration de cour d'école, dans la mesure où une entente d'usage au bénéfice de la population peut être établie avec les écoles ou la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de la cour de l'École aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard présenté par la Fondation de l'École aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est estimé à la somme de 315 000 \$;

CONSIDÉRANT le plan de financement soumis dans la présentation du projet;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de participer à la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde à la Fondation de l'École aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard, une aide financière de 15 % du coût des travaux ou un maximum de 47 250 \$, pour la réalisation de leur projet de réaménagement de la cour de l'école aux Quatre-Vents de Rivière-au-Renard.

QUE la dépense soit affectée au futur règlement d'emprunt sur les infrastructures de loisirs de la Ville.

QUE les conditions de versement ou d'engagement de cette somme soient précisées en temps et lieu.

QUE le versement de cette aide soit conditionnel à la confirmation des autres partenaires financiers, à la réalisation du projet et à la présentation des pièces justificatives.

RÉS. 17-02-033

AUTORISATION DE SIGNATURE –
ADDENDUM À LA CONVENTION DE BAIL
ENTRE LA VILLE DE GASPÉ ET PLAQUETTES DE FREIN
HAUTE PERFORMANCE B. B. INC.

CONSIDÉRANT la convention de bail signée entre la Ville de Gaspé et Plaquettes de frein haute performance B. B. inc. le 2 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaménager l'article 4 de la convention "PRIX DU LOYER", sans modifier le montant total à payer pour la période du bail;

CONSIDÉRANT l'addendum à la convention de bail soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'addendum à la convention de bail signé le 2 novembre 2015 entre la Ville de Gaspé et Plaquettes de frein haute performance B. B. inc., afin de permettre le réaménagement de la clause de prix sans toutefois modifier le montant total à payer pour la durée du bail.

RÉS. 17-02-034

FACTURATION FINALE DE TELUS POUR LE PROJET
D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS
DE LA RUE DE LA MARINA

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-74 autorisant la signature d'une entente avec le ministère du Tourisme pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 "Infrastructures portuaires" du Programme d'aide à la stratégie des croisières pour le projet de construction d'une gare intermodale à Gaspé;

CONSIDÉRANT la résolution 12-06-37 acceptant le rapport d'avant-projet soumis par Hydro-Québec pour l'enfouissement des réseaux câblés sur la rue de la Marina et faisant état d'une construction de 176 931 \$, plus les taxes applicables, par la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT la résolution 12-07-28 acceptant une révision des coûts du projet en portant la contribution financière de la Ville de Gaspé à 215 556 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'enfouissement des réseaux de distribution existants a été signée entre Hydro-Québec, Telus, Cogeco et la Ville de Gaspé en novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a été le premier bénéficiaire de ce programme au Québec et que les modalités du programme stipulent qu'Hydro-Québec est responsable de la conception technique, de la gestion des travaux et de la coordination du déploiement des réseaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé n'a été informée d'aucun dépassement de coûts par le gestionnaire des travaux, et ce, ni avant ni pendant la construction comme il est normalement le cas dans tout projet d'enfouissement avec Hydro-Québec, notamment par l'entremise du «Registre d'approbation des travaux» et/ou le formulaire «Approbation des travaux»;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reçu une première facture de la part de Telus au montant 47 813 \$, plus les taxes applicables,

CONSIDÉRANT les diverses discussions avec les représentants de Telus, le montant des coûts réels s'élève à 33 956 \$, plus les taxes applicables, ce qui représente un surplus de 13 596 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reçu une facture révisée finale de la part de Telus au montant de 27 158 \$, plus les taxes applicables, soit une somme supplémentaire de 6 798 \$ comparativement au budget estimé de 20 360 \$ établi dans la convention d'enfouissement et que cette dernière stipule de facturer aux coûts réels;

CONSIDÉRANT l'offre finale de Telus au montant de 27 158 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte, dans le cadre de la convention d'enfouissement des réseaux câblés avec Telus, l'offre de cette dernière, et accepte en guise de règlement final, de payer la somme de 27 158 \$, plus les taxes applicables, à Telus.

QUE cette somme soit imputée au règlement d'emprunt 1173-12.

RÉS. 17-02-035

**AIDE FINANCIÈRE –
CLUB DE SKI DE FOND LES ÉCLAIRS DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT le bris de la dameuse (BR) du Centre de ski mont Béchervaise le 16 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il était important d'ouvrir la saison hivernale de ski alpin avant la période de Noël;

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond Les Éclairs de Gaspé a prêté sa dameuse (BR) au Centre de ski mont Béchervaise pour les aider à ouvrir la saison avant les fêtes;

CONSIDÉRANT le bris à la dameuse (BR) du Club de ski de fond Les Éclairs de Gaspé lors des opérations du Centre de ski mont Béchervaise;

CONSIDÉRANT QUE le Club de ski de fond Les Éclairs de Gaspé n'avait pas la capacité financière de procéder aux réparations majeures requises sur leur dameuse (BR);

CONSIDÉRANT le nombre de membres et d'utilisateurs de la municipalité et de l'extérieur qui utilisent les pistes de ski de fond du Club de ski de fond Les Éclairs de Gaspé;

CONSIDÉRANT la demande du Club à l'effet que la Ville de Gaspé assume le coût de la réparation de la dameuse (BR);

CONSIDÉRANT les factures soumises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 17 976.13 \$ au Club de ski de fond Les Éclairs de Gaspé pour la réparation de leur dameuse (BR) suite au bris du 22 décembre 2016 au Centre de ski mont Béchervaise.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 17-02-036

ENTENTE – M. STEVENS FRANCOEUR
ET MME PATRICIA RANGER –
20, RUE ROB

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions 04-06-45 et 06-03-59, le conseil a établi les lignes directrices d'une politique d'aide au développement résidentiel dans le cadre de l'ouverture ou du prolongement de rues municipalisées;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 20, rue Rob désiraient se construire une résidence sur leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le réseau d'Hydro-Québec, inexistant sur une bonne partie de la rue Rob, devait être prolongé sur une longue distance, permettant de desservir d'autres terrains dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette prolongation de la ligne aérienne d'Hydro-Québec est de 13 128.34 \$;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique d'aide au développement résidentiel dans le cadre de l'ouverture ou du prolongement de rues municipalisées, un promoteur bénéficierait d'une aide financière de 25 % des coûts admissibles pour la prolongation de la ligne aérienne d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assimiler le prolongement de la ligne aérienne d'Hydro-Québec sur la rue Rob à celui d'un promoteur bénéficiant de ladite politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte de verser une contribution de 3 282.09 \$ aux propriétaires du 20, rue Rob, relativement à la prolongation de la ligne aérienne d'Hydro-Québec.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995.

RÉS. 17-02-037

CRÉATION D'UNE NOUVELLE ÉQUIPE
DE PREMIERS RÉPONDANTS
POUR LE SECTEUR DE PETIT-CAP, RIVIÈRE-AU-RENARD
ET ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT la résolution 16-04-39;

CONSIDÉRANT la démarche de recrutement de premiers répondants pour le secteur de Petit-Cap, Rivière-au-Renard et Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QU'un nombre suffisant de candidatures a été reçu afin de créer une équipe complète de premiers répondants pour ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé et le CISSS (Centre intégré de santé et de services sociaux) recommandent les candidats suivant : monsieur Patrick Tremblay, comme responsable de l'équipe et premier répondant, messieurs Denis O'Connor, Kaven Tremblay, Jean-Michel Aspirault, et Mike Dégarie ainsi que madame Shirley Denis comme premiers répondants pour le secteur de Petit-Cap, Rivière-au-Renard et Anse-au-Griffon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la nomination de monsieur Patrick Tremblay comme responsable de l'équipe et premier répondant de même que messieurs Denis O'Connor, Kaven Tremblay, Jean-Michel Aspirault, Mike Dégarie et madame Shirley Denis comme premiers répondants pour le secteur de Petit-Cap, Rivière-au-Renard et Anse-au-Griffon.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à fournir le service de téléavertisseurs aux premiers répondants et d'assurer la couverture CSST à cette équipe.

RÉS. 17-02-038

**CRÉATION D'UN DEUXIÈME POSTE SAISONNIER
DE CHAUFFEUR DE CAMION, DE L'ÉCUREUR D'ÉGOUT
ET DU CAMION DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES
ET JOURNALIER À LA DIRECTION DE L'URBANISME,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un deuxième poste saisonnier afin d'effectuer les vidanges de fosses septiques des citoyens de la Ville de Gaspé à chaque deux ans de l'ensemble des citoyens non desservis par le réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE nous prévoyons que ce poste d'une durée de 22 semaines débutera la première semaine de juin de chaque année;

CONSIDÉRANT la prévision présentée au conseil municipal lors de l'adoption du dernier budget municipal;

CONSIDÉRANT l'accord du syndicat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la direction des ressources humaines à créer le poste saisonnier de chauffeur de camion, de l'écureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier d'une durée prévue de 22 semaines annuellement.

RÉS. 17-02-039

AVIS DE MOTION

La conseillère Carmelle Mathurin donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement sur les usages conditionnels 1172-12 en ajoutant l'article 2.11 DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LES USAGES DE CARRIÈRE ET SABLIERE DANS LES ZONES AF-112 ET AF-114. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 17-02-040

AVIS DE MOTION

La conseillère Carmelle Mathurin donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en modifiant les usages autorisés dans les zones AF-112 et AF-114 afin de permettre, comme usage spécifiquement permis dans cette zone, l'usage de carrière et sablière et afin d'assujettir cet usage au Règlement sur les usages conditionnels 1172-12 et en agrandissant la zone C-208 à même une partie de la zone P-210, et ce, afin d'inclure le lot 3 147 530, cadastre du Québec à la zone C-208. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 17-02-041

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIERIE)
POUR LE PROJET DE MODIFICATION DU BÂTIMENT
AU 1 RUE DES COTTON,
À SANDY BEACH, CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT
DU LOCAL DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire modifier le bâtiment au 1 rue des Cotton, pour la construction et l'aménagement du local des Travaux Publics;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour s'occuper de l'ingénierie pour mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de propositions sur le site SEAO (Le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec), deux propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit:

Tetra Tech :	81/100
Kwatroe :	83.5/100

CONSIDÉRANT QU'après ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Tetra Tech	12.03
Kwatroe	18.29

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels (ingénierie) pour le projet de modification du bâtiment au 1 rue des Cotton, à Sandy Beach, construction et aménagement du local des Travaux Publics à Kwatroe pour un montant de 73 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1003-07.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-02-042

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME :
REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (ROCGÎM)**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la direction des Loisirs et de la Culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite être reconnu par la Ville de Gaspé afin de pouvoir bénéficier du programme d'assurances des OBNL de l'UMQ et ainsi épargner des frais substantiels;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture a analysé la demande et que l'organisme répond en partie aux conditions pour être reconnu comme organisme communautaire régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme ROCGÎM, comme organisme communautaire régional affilié à la direction des Loisirs et de la Culture de la Ville de Gaspé.

QUE les services et programmes offerts à l'organisme se limite à l'accès au programme d'assurances des OBNL de l'UMQ.

RÉS. 17-02-043

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
SERVICES PROFESSIONNELS (ARCHITECTURE)
POUR LE PROJET DE MODIFICATION DU BÂTIMENT
AU 1 RUE DES COTTON, À SANDY BEACH,
CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT
DU LOCAL DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire modifier le bâtiment au 1, rue des Cotton, pour la construction et l'aménagement du local des Travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour s'occuper de l'architecture pour mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de propositions sur le site SEAO (Le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec), une proposition nous a été soumise. Le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Vachon Roy Architectes : 76.5/100

CONSIDÉRANT QU'après ouverture de l'offre quantitative, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Vachon Roy Architectes : 5.6222

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à la majorité, le conseiller Nelson O'Connor ayant voté contre,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels (architecture) pour le projet de modification du bâtiment au 1 rue des Cotton, à Sandy Beach, construction et aménagement du local des Travaux publics à Vachon Roy Architectes pour un montant de 225 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1003-07.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 17-02-044

**CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE –
FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS –
GASPÉ, EN ROUTE VERS 2017**

CONSIDÉRANT le projet "Gaspé, en route vers 2017", présenté par la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Gaspé a accordé une aide financière de 50 000\$ pour la réalisation du projet en vertu du Fonds de soutien aux projets structurants - Volet 1;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait parvenir à la Ville une convention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants - Volet 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à procéder à la signature de la convention relative à l'octroi d'une aide financière de 50 000\$ avec la MRC de La Côte-de-Gaspé, dans le cadre du volet 1 du Fonds de soutien aux projets structurants pour la réalisation du projet "Gaspé, en route vers 2017".

QUE la Ville de Gaspé s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet.

RÉS. 17-02-045

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS
DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
DU SECTEUR GASPÉ-CENTRE –**

MANDAT D'EXPROPRIATION
(AVOCAT, ÉVALUATEUR, ARPENTEUR)

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de la Ville de Gaspé que le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable du secteur Gaspé-centre se réalise;

CONSIDÉRANT le court laps de temps avant le début des travaux prévus;

CONSIDÉRANT les discussions avec certains propriétaires concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mandate Sonia Cyr, avocate, pour agir à titre de conseillère juridique de la Ville de Gaspé dans le dossier d'expropriation de terrain pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'eau potable du secteur Gaspé-centre.

QUE le directeur général et/ou la greffière soient autorisés à requérir les services de cette conseillère juridique au besoin dans ce dossier.

QUE le directeur général et/ou la greffière soient autorisés à requérir les services d'évaluateurs, d'arpenteur ou autres professionnels lorsque nécessaire au dossier.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1169-12.

RÉS. 17-02-046

PROGRAMME INTERMUNICIPALITÉS
DU RÉSEAU QUÉBEC-FRANCE 2017

CONSIDÉRANT QUE les possibilités offertes par le Programme intermunicipalités;

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association Québec-France Côte-de-Gaspé à l'effet d'adhérer à un échange étudiant (France-Gaspé);

CONSIDÉRANT l'expérience enrichissante dont pourra bénéficier un étudiant ou une étudiante de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé subventionne des organismes culturels et touristiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'au moins un organisme s'est montré intéressé à accueillir un étudiant de la France cet été dans son équipe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal confirme sa participation au Programme intermunicipalités du réseau Gaspé-France pour l'année 2017 à l'égard d'un étudiant qui travaillera dans un organisme culturel et touristique subventionné par la municipalité.

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents requis au nom de la Ville de Gaspé.

RÉS. 17-02-047

AVIS DE MOTION

La conseillère Aline Perry donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 1169-12, décrétant un emprunt et une dépense d'une somme de 7 735 000 \$ pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable du secteur de Gaspé-centre, pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$ et modifier les clauses de taxation pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$.

À 21h45, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'est posée.

RÉS. 17-02-048

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21h46 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 février 2017 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Lénie Lacasse, directrice du service des loisirs et de la culture, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 **QUESTIONS DU PUBLIC**

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.

- 4.1 ouverture de soumissions – système d'éclairage terrain de soccer Rivière-au-Renard

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

- 5.2.1 bonification de l'engagement de la Ville - Entente de développement culturel

5.3 Loisirs et culture

- 5.3.1 participation aux Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie

5.4 Travaux publics

- 5.4.1 ajout de lampes de rue – quartiers # 1, # 2 et # 6

5.5 Services administratifs et aéroport

- 5.5.1 contribution financière 2017 au Transport adapté de la Côte-de-Gaspé Inc.

- 5.5.2 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

- 5.6.1 servitude de drainage - Rue Thompson (abrogeant les résolutions 03-08-10 et 06-11-43)

- 5.6.2 maire suppléant et substitut du maire

- 5.6.3 modification à la résolution 17-02-026 - Paiement de factures - Projet travaux de réfection d'une partie du mur P-11121 sur la rue Dubé à Petit-Cap

5.7 Direction générale

- 5.7.1 réaménagement des voies - Boulevard de York Est - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

- 5.7.2 campagne de financement - Projet d'acquisition et d'installation d'un télésiège quadruple

5.8 Ressources humaines

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 6.1 modifiant le règlement 1169-12, décrétant un emprunt et une

dépense d'une somme de 7 735 000 \$ pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable du secteur Gaspé-centre, pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$ et modifier les clauses de taxation, pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$

7. AVIS DE MOTION

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1 comité consultatif d'urbanisme;

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 achat d'armoires par le Cercle de fermières de Rivière-au-Renard - Local Centre Élias-Dufresne

9.2 assumption des honoraires professionnels d'avocat - M. François Roussy

9.3 aide financière - Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé inc.

9.4 demande de financement Place aux Jeunes 2017-2018 - Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de la Côte-de-Gaspé

9.5 réorganisation à la direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement

9.6 étude d'options pour la remise en état du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard suite aux ondes de tempête du 30 décembre 2016

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

RES 17-02-049

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 20h03, la première période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jean-Yves Dupuis :

Mouvement qui se développe pour l'élection du préfet au suffrage universel et le groupe veut que la Ville de Gaspé les appuie dans cette demande. Il dit que la question du budget n'est pas une bonne raison pour être contre le suffrage universel. Aimerais que la Ville fasse une consultation auprès de la

population et que les gens peuvent se faire entendre et donner leur avis avant que le conseil prenne une décision finale.

Rép : Prérrogative de cette décision est réservée au conseil des maires de la MRC. Le conseil de ville ne fait pas de recommandation auprès du maire pour les décisions qui seront prises à la MRC sauf pour certains points comme des quotes-parts.

Pierre Michaud : Même sujet du préfet au suffrage universel. Selon interprétation de la Loi, la décision est prise à la double majorité. La ville de Gaspé a 85% de la population de la MRC alors aucune décision n'est prise sans que la Ville de Gaspé n'y consente. Voir LAU et Loi sur l'organisation territoriale municipale. Crois que la population ne connaît pas cette donnée. On veut avoir une plus grande force de frappe et on est capable d'avoir un préfet à temps plein même si certains disent qu'il n'y a pas assez d'ententes de signées entre les municipalités. Vient d'apprendre qu'il y a un surplus accumulé à la MRC et cet argent pourrait servir à ces fins. C'est une question d'opportunité et fait la demande en tant que citoyen payeur de taxes d'aller de l'avant et demande au maire d'aller de l'avant d'apporter ce sujet à la prochaine séance de la MRC car c'est le seul à pouvoir passer ça au conseil des maires.

Faire les élections avec la municipale engendre une économie d'échelle.

Rép : pas certain pour la double majorité et le sujet est déjà prévu pour la prochaine rencontre du conseil des maires.

Jean-Claude Plourde : Essaie de voir où le conseil des maires pourrait couper dans les dépenses, faire une économie d'échelle? Ex, une étude sur les services incendies où un préfet aurait pu faire cette étude au lieu de la donner à l'externe. Demande aux conseillers de commencer la discussion de l'opportunité d'un préfet élu.

Rep : pour l'étude incendie, le gouvernement en paie une bonne partie, près de 40%.

RES 17-02-050

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE
TERRAIN DE SOCCER RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT les travaux requis afin de mettre en place un système d'éclairage récréatif pour le terrain de soccer de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE la disposition et la quantité des poteaux et lumières du système d'éclairage sont similaires à ce qui a été installé sur le terrain de soccer de Haldimand et suit le même modèle photométrique pour un éclairage de 36 000 watts;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été effectué auprès des divers fournisseurs des produits d'éclairage requis;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 4 soumissions :

- Lumen au montant de 27 100 \$ plus les taxes applicables
- Westburne au montant de 27 987.60 \$ plus les taxes applicables
- Guillevin international cie au montant de 23 180.00 \$ plus les taxes applicables
- Wesco au montant de 17 654.04 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse soit celle de Wesco au montant de 17 654.04 \$ plus les taxes applicables est conforme et respecte le budget du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat concernant la fourniture d'un système d'éclairage de 36 000 watts (36 luminaires de 1000 watts incluant les ampoules) à l'entreprise Wesco au montant de 17 654.04 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1292-15.

RES 17-02-051

BONIFICATION DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la résolution 17-01-006 concernant l'engagement de la Ville de Gaspé à la participation financière à l'entente tripartite entre la Ville de Gaspé, le ministère de la Culture et des Communications et de la MRC de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de bonifier la participation de la Ville de la résolution 17-01-006 de 10 000 \$ afin de permettre la réalisation d'une action en paysage dans le cadre de l'entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture et des Communications bonifiera également sa contribution de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal s'engage à bonifier de 10 000 \$ la participation financière de la résolution 17-01-006, le tout conditionnel à la bonification de la participation financière du Ministère de la Culture et des Communications du même montant.

QUE cette participation financière supplémentaire soit dans le but de réaliser une action en paysage par la Ville de Gaspé.

QUE le directeur du service de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement agisse à titre de responsable du dossier pour cette bonification financière et la réalisation de l'action en paysage.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les ententes requises.

QUE la dépense de 15 000 \$ aux termes de la résolution 17-01-006 soit imputée aux postes budgétaires 02-702-51-970 et 02-702-95-999.

QUE la dépense de 10 000 \$ aux termes de la présente résolution soit imputée au surplus non affecté.

RES 17-02-052

**PARTICIPATION AUX RENCONTRES INTERNATIONALES
DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT la reconduction de l'événement Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie de juillet à octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation souhaite confirmer pour la prochaine année la participation des municipalités hôtes, dont Gaspé;

CONSIDÉRANT les impacts positifs de l'événement dont l'accès à la population et à la clientèle touristique à des expositions d'artistes de renommée, le rehaussement de l'aspect attractif du centre-ville et la visibilité des municipalités participantes dans les médias nationaux;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de participation, tant au niveau financier qu'en service, sont les mêmes qu'en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de 2 000 \$ est déjà inscrite au budget de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la directrice des Loisirs et de la Culture à confirmer la participation de la Ville de Gaspé à l'édition 2017 de l'événement et à procéder au versement de la contribution financière de 2 000 \$.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-702-51-970.

RES 17-02-053

**AJOUT DE LAMPES DE RUE –
QUARTIERS # 1, # 2 ET # 6**

CONSIDÉRANT les demandes reçues concernant l'ajout de 6 nouvelles lampes de rue dans les quartiers suivants :

Quartier # 1

Secteur du 871, boulevard de l'Anse-à-Valleau

Quartier # 2

Secteur du 2, boulevard Renard Est (communément appelé côte du conseil)

Secteur du 11, rue Noël

Quartier # 6
Secteur du 28, rue Trachy
Secteur du 10, rue Howell
Secteur du 9, rue Sunny-Bank

CONSIDÉRANT QUE ces demandes respectent les critères d'acceptation pour l'installation de luminaires sur voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE les lampes installées seront dorénavant au LED;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat et le coût d'installation par Hydro-Québec pour ces lampes s'élèveront à 350 \$ plus les taxes applicables chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'achat et l'installation par Hydro-Québec de 6 nouvelles lampes de rue qui seront situées dans le quartier # 1, secteur du 871, boulevard de l'Anse-à-Valleau, le quartier # 2, secteur du 2, boulevard Renard est (côte du conseil) et secteur du 11, rue Noël et dans le quartier # 6, secteur du 28, rue Trachy, du 10, rue Howell et du 9, rue Sunny-Bank pour un montant total de 2 100 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputé au poste budgétaire 02-340-00-644.

RES 17-02-054

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2017
AU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF
DE LA CÔTE-DE-GASPÉ INC.**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc. pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé reconnaît l'importance du service de transport adapté pour la population de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a versé une quote-part de 65 951 \$ pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget 2017 pour ce service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé confirme sa participation au Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé Inc., pour l'année 2017, pour une somme s'élevant à 67 270 \$.

QUE cette somme soit imputée au code budgétaire 02-370-00-962.

RES 17-02-055

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses liées aux activités financières au montant de 137 797.42 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 137 797.42 \$:

Fonds d'administration :	136 140.04 \$
Inondations :	1 657.38 \$

RES 17-02-056

**SERVITUDE DE DRAINAGE - RUE THOMPSON
(ABROGEANT LES RÉSOLUTIONS 03-08-10 ET 06-11-43)**

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions 03-08-10 et 06-11-43 il y est stipulé que la Ville de Gaspé acquière de gré à gré une servitude de drainage sur deux immeubles, propriétés de Harold Gaudreau, Michèle Lemieux et Gilles Gagnon situés sur la rue Thompson;

CONSIDÉRANT QUE des inondations sont survenues en décembre 2010 avant que les actes de servitudes soient signés;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces inondations, un projet d'amélioration du drainage du secteur de la rue Thompson fut mis en branle conjointement par la Ville de Gaspé et le Ministère des Transports et que l'assiette de la servitude qui avait été établie en 2003 a été modifiée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de drainage ont été faits;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu lieu de refaire les descriptions techniques pour les servitudes afin de décrire l'état actuel suite aux travaux qui ont été effectués;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque le mandat avait été confié à Me Nadine Lebreux, notaire, laquelle ne pratique plus en pratique privée et qu'il y a lieu de mandater un autre notaire;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés ont signifié par écrit leur accord pour consentir à la nouvelle assiette de la servitude à un coût nominal, étant entendu que les honoraires professionnels sont à la charge de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé acquière, de gré à gré, une servitude de drainage sur une partie des immeubles suivants :

Noms :	numéro de lot	superficie
Harold Gaudreau et Michèle Lemieux	4 055 293, cadastre du Québec	454.5 m ²
Gilles Gagnon	4 055 294, cadastre du Québec	330.1 m ²

QUE le prix d'acquisition soit d'un dollar (1,00\$).

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient au frais de la municipalité.

QUE le mandat de préparer les descriptions techniques soit confié à Madame Denise Roy, arpenteur-géomètre.

QUE le mandat de préparer les actes requis soit confié à Me Raymond Gagné, notaire.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au code 02-140-00-412 pour les frais de notaire et 02-190-00-459 pour les frais d'arpentage.

RES 17-02-057

MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE

Selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit désigner un conseiller comme maire suppléant ainsi qu'un substitut du maire selon l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

Les derniers conseillers qui ont occupé ce poste, du terme plus récent au plus ancien, sont, Nelson O'Connor, Ghislain Smith, Carmelle Mathurin, Réginald Cotton et Aline Perry ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseiller Marcel Fournier soit nommé maire suppléant pour une période de quatre (4) mois, soit du 1er mars au 30 juin 2017, tel que prévu à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, ainsi que substitut du maire en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

RES 17-02-058

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 17-02-026 –
PAIEMENT DE FACTURES - PROJET TRAVAUX DE RÉFECTION
D'UNE PARTIE DU MUR P-11121 SUR LA RUE DUBÉ À PETIT-CAP**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réfection d'une partie du mur P-11121 sur la rue Dubé à Petit-Cap, la Ville de Gaspé a procédé à l'expropriation d'une partie des lots 5 169 279 et 5 169 280, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la procédure d'expropriation, l'arpenteur-géomètre Gérard Joncas, a dû comparaître au dossier;

CONSIDÉRANT la facture datée du 19 septembre 2016 de Joncas, Denis, arpenteurs - géomètres - conseil Inc. au montant de 705.00 \$ plus les taxes applicables, pour comparution du jeudi 15 septembre 2016, que nous avons omis d'inclure à la résolution 17-02-026 alors qu'elle aurait dû y apparaître,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la résolution 17-02-026 soit modifiée afin d'y ajouter le considérant suivant :

« QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture datée du 19 septembre 2016 de Joncas, Denis, arpenteurs - géomètres - conseil Inc. au montant de 705.00 \$ plus les taxes applicables. »

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1297-16.

RES 17-02-059

**RÉAMÉNAGEMENT DES VOIES - BOULEVARD DE YORK EST –
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)**

CONSIDÉRANT la correspondance du MTMDET adressée à la Ville le 1er février 2017;

CONSIDÉRANT la présentation d'une modification au marquage routier sur le boulevard de York Est;

CONSIDÉRANT QUE le marquage proposé consiste, en direction de l'hôpital, que la voie de gauche soit exclusive aux virages à gauche en créant une voie rapide à droite en interdisant les dépassements par la gauche;

CONSIDÉRANT QUE le tout aura pour avantage de diminuer la vitesse, de protéger les véhicules qui font des manoeuvres de virage à gauche tout en améliorant la fluidité et la sécurité à la sortie de l'hôpital;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET demande l'avis de la Ville sur cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal avise les représentants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) qu'il est favorable à l'aménagement des voies sur le boulevard York Est à Gaspé, le tout conformément à la correspondance adressée à la Ville, le 1er février dernier.

RES 17-02-060

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT –
PROJET D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION
D'UN TÉLÉSIÈGE QUADRUPLE**

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du projet d'acquisition et d'installation d'un télésiège quadruple au Centre de ski mont Béchervaise;

CONSIDÉRANT le plan de financement présenté au conseil municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour boucler la part de financement du milieu, de solliciter des donateurs privés;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le comité de sollicitation doit produire divers documents de promotion et collecte et acquérir des fournitures de bureau;

CONSIDÉRANT la demande du comité de lui consentir un montant de 2 500 \$ pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 2 500 \$ au Centre de ski mont Béchervaise 2000 Inc. pour la réalisation de la campagne de financement.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1315-16.

RES 17-02-061

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1328-17

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1328-17, modifiant le règlement 1169-12, décrétant un emprunt et une dépense d'une somme de 7 735 000 \$ pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable du secteur Gaspé-centre, pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$ et modifier les clauses de taxation, pour augmenter de 7 735 000 \$ à 8 756 000 \$, soit adopté.

RES 17-02-062

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2017

IL est proposé par le conseiller Réginald Cotton

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2017, soit accepté avec ses recommandations.

RES 17-02-063

ACHAT D'ARMOIRES PAR LE CERCLE DE FERMIERES DE RIVIÈRE-AU-RENARD - LOCAL CENTRE ÉLIAS-DUFRESNE

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de fermières de Rivière-au-Renard occupe un local dans le Centre Élias-Dufresne;

CONSIDÉRANT le manque d'entreposage dans le local;

CONSIDÉRANT la volonté du Cercle de Fermières de Rivière-au-Renard d'acquérir des armoires pour régulariser le tout;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières de Rivière-au-Renard peut investir un montant de 2 000 \$ pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller du quartier no 2 accepte d'assumer un montant de 1 000 \$ à même sa réserve d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la directrice des Loisirs et de la Culture à verser une somme de 1 000 \$ au Cercle des Fermières de Rivière-au-Renard pour l'acquisition d'armoires pour leur local situé dans le Centre Élias-Dufresne.

QUE le tout soit conditionnel à la présentation de factures et que le paiement soit affecté à la réserve d'immobilisations du quartier no 2.

RES 17-02-064

**ASSUMATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'AVOCAT –
M. FRANÇOIS ROUSSY**

CONSIDÉRANT les accusations en vertu du Code criminel, portées contre M. François Roussy, devant la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale;

CONSIDÉRANT QUE les accusations auxquelles fait face M. François Roussy sont en rapport avec des faits survenus pendant la période au cours de laquelle il était maire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 604.6 (1) (2°) de la Loi sur les cités et villes stipule ce qui suit :

"Toute municipalité doit :

...

2° assumer la défense ou la représentation, selon le cas, d'une personne qui est, soit le défendeur, l'intimé ou l'accusé, soit le mis en cause, dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil, fonctionnaire ou employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci;"

CONSIDÉRANT QUE cet article a comme objectif de protéger les élus des conséquences financières qui découlent des poursuites judiciaires de quelque nature que ce soit prises contre eux dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT la demande de M. François Roussy conformément à l'article 604.6 L.C.V., pour que la Ville assume les honoraires de son procureur relativement à sa défense aux accusations criminelles portées contre lui le 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'avis juridique au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé s'engage à assumer, pour le moment, les honoraires du procureur de M. François Roussy pour sa défense dans le dossier de cour 200-01-199659-164(007) jusqu'à la fin de l'étape de l'enquête préliminaire.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RES 17-02-065

**AIDE FINANCIÈRE –
CLUB NAUTIQUE JACQUES-CARTIER DE GASPÉ INC.**

CONSIDÉRANT QUE le Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé inc. est propriétaire du site de la marina, situé au 10, rue de la Marina, depuis juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette période, le Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé inc. doit assumer plusieurs nouvelles dépenses, dont notamment les taxes municipales et scolaires;

CONSIDÉRANT l'incendie survenu le 7 avril 2014 au bâtiment principal (Capitainerie) de la marina;

CONSIDÉRANT QUE le manque de couverture en assurance et la réalisation de travaux non assurés ont engendré un manque à gagner important pour le Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé inc.;

CONSIDÉRANT la capacité financière limitée de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit se structurer financièrement à court terme;

CONSIDÉRANT le manque de liquidité du Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé inc. afin de pouvoir rencontrer ses obligations financières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 85 524.72 \$ au Club nautique Jacques-Cartier de Gaspé inc.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RES 17-02-066

**DEMANDE DE FINANCEMENT PLACE AUX JEUNES 2017-2018 –
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI
DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE Place aux Jeunes en région est un programme favorisant la migration, l'établissement et le maintien des jeunes âgés de 18 à 35 ans en région;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise principalement à :

- prévenir et freiner l'exode des jeunes vers les grands centres;
- favoriser et promouvoir l'engagement social des jeunes en région;
- promouvoir et faciliter l'intégration professionnelle des jeunes en région;
- sensibiliser les jeunes, leur entourage et les acteurs locaux aux conséquences de l'exode;
- stimuler la création d'entreprise en région;

CONSIDÉRANT QUE le programme Place aux Jeunes en région est un outil extraordinaire de valorisation et de développement régional;

CONSIDÉRANT le budget de 59 850 \$ pour 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse-Emploi de la Côte-de-Gaspé sollicite un appui financier de 1 500 \$ afin de soutenir le programme Place aux Jeunes en région pour l'année 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde un appui de 1 500 \$ au Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de la Côte-de-Gaspé afin de soutenir le programme Place aux Jeunes en région 2017-2018.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-629-00-999.

RES 17-02-067

**RÉORGANISATION À LA DIRECTION DE L'URBANISME,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT la réorganisation, présentée au conseil et au syndicat, des postes de la direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur désire abolir le poste cadre vacant de coordonnateur de la direction et ouvrir un poste de technicien en aménagement du territoire ainsi que de donner une promotion aux trois inspecteurs en environnement et en bâtiments de la direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'environnement pour les intégrer à des postes d'inspecteur en environnement et en bâtiments de niveau 2;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter les nouvelles descriptions de fonction du poste de technicien et du poste d'inspecteur en environnement et en bâtiments de niveau 2 incluant de nouvelles responsabilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte les deux nouvelles descriptions de fonction soit celle de technicien en aménagement du territoire et celle d'inspecteur en environnement et en bâtiments niveau 2.

QUE le conseil abolisse le poste de coordonnateur à la direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

QUE le conseil municipal autorise la direction des Ressources humaines à créer et afficher à l'interne et l'externe le poste de technicien en aménagement du territoire.

QUE le conseil municipal autorise la promotion des trois inspecteurs en environnement et en bâtiments au titre d'inspecteur en environnement et en bâtiments de niveau 2, soit Véronique Bonenfant, Mélanie Roussy et Marc Dupont.

RES 17-02-068

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
ÉTUDE D'OPTION POUR LA REMISE EN ÉTAT
DU POSTE DE POMPAGE PP-5 À RIVIÈRE-AU-RENARD
SUITE AUX ONDES DE TEMPÊTE DU 30 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE suite aux ondes de tempête du 30 décembre 2016 le poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard a été abimé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire avoir une étude d'option, à la demande du Ministère de la Sécurité publique pour les futurs travaux de remise en état du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme pour mener à bien ces activités;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de sept firmes (Norda Stelo, Kwatroe, WSP, Tetra Tech, Stantec, ARPO et Cima+), deux propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Kwatroe	80/100
Tetra Tech	72/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Kwatroe	130.65
Tetra Tech	58.55

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de services professionnels pour l'étude d'option pour la remise en état du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard suite aux ondes de tempête du 30 décembre 2016 soit accordé à Kwatroe pour un montant de 9 950 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux inondations de 30 décembre 2016 du ministère de la Sécurité publique.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation des coûts par le ministère de la Sécurité publique.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

À 20h44, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Jean-Yves Dupuis :

Réaménagement du boulevard, est-ce que la ligne pointillée près de l'hôpital va partir?

Séb. : Elle va être devancée.

Coûts pour l'aide à François Roussy?

Rép. On n'a pas encore les coûts, la décision c'est soit qu'on assume

ou on n'assume pas. Notre avis juridique nous dit de payer jusqu'à l'enquête préliminaire.

RES 17-02-069

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h47 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière